



Envoyée le 30 septembre 2015

Conseil municipal d'Hénin-Beaumont _____ 2015

Motion pour un arrêté anti-coupures d'énergie

*Motion présentée par les élu-e-s de la liste « Agissons-Unis pour Hénin-Beaumont »
Eugène Binaisse, Stéphane Filipovitch, Geoffrey Gorillot,
David Noël, Sandrine Rogé et Marine Tondelier*

*et portée par David Noël
Conseiller municipal*

Considérant que dans un contexte économique et social toujours marqué par la crise, des milliers de familles se voient privées d'électricité et de gaz car elles n'ont plus les moyens de payer au prix fort une énergie indispensable ;

Considérant l'hypocrisie qui consiste à suspendre les expulsions locatives et les coupures de gaz et d'électricité durant la trêve hivernale du 1er novembre au 31 mars et à les autoriser le reste de l'année ;

Le conseil municipal d'Hénin-Beaumont exige en conséquence l'arrêt des coupures abusives par les fournisseurs d'électricité et de gaz (EDF, Engie, POWEO, Direct énergie, ENI...).

C'est pourquoi le Conseil municipal d'Hénin-Beaumont, réuni le _____ 2015, déterminé à préserver les droits essentiels des habitants d'Hénin-Beaumont en matière d'accès à l'énergie,

Arrête :

Article 1er :

Les coupures d'électricité et de gaz sont interdites sur le territoire de la commune d'Hénin-Beaumont dès lors qu'il ne peut être justifié que tous les moyens de prévention et de résorption de la dette ont été mis en œuvre.

Article 2 :

Le conseil municipal d'Hénin-Beaumont exige une présentation préalable par les fournisseurs

d'accès à l'énergie de la justification de tous les moyens de prévention et de résorption de la dette entrepris avant toute décision de coupure. Cette présentation sera soumise au CCAS de la commune d'Hénin-Beaumont.

Le Centre communal d'actions sociales devra, par ailleurs, être préalablement informé de toutes situations qui pourraient conduire à des limitations ou à des interruptions de fourniture pour difficultés de paiement.

Article 3 :

En cas d'inobservation du présent arrêté, la municipalité s'engage à apporter sa solidarité aux agents du service public qui décideraient d'accomplir des actes civiques et solidaires en rétablissant l'accès à l'énergie d'habitants d'Hénin-Beaumont victimes de coupures abusives.

Fait à Hénin-Beaumont, le _____ 2015